

premiers mots du n^o 9 du texte du *Constitutionnel*, rectifiés comme nous l'avons fait, doivent être placés avant le n^o 7. Nous ferons de nouvelles rectifications quand il y aura lieu.

8.—“ Ensuite, avant la moisson, un prêtre de Blois partira pour Paris ; il y restera trois jours et reviendra sans qu'il lui arrive rien. Un autre qui ne sera pas de Blois partira ensuite, il n'ira pas jusque là, parce qu'il ne pourra pas entrer ; il reviendra le même jour.”

Lorsque déjà les troubles de juin étaient commencés, mais sans qu'on pût en soupçonner la gravité à Blois, un vicaire-général, qui vit encore aujourd'hui, partit pour Paris et s'y trouva renfermé par la bataille et les barricades ; mais il n'eut aucun mal, quoiqu'on se fût battu dans la rue où il était logé. Le lendemain, le P. Liot, jésuite, qui venait de prêcher quelques retraites à Blois, prit à son tour le chemin de fer ; mais il apprit à Orléans que l'on se battait à Paris et que les trains n'y arrivaient plus : il revint le soir même.

La transition pour passer de 1848 aux événements de l'époque actuelle est perdue, et nous arrivons brusquement au n^o 9 qui doit être ainsi rédigé : “ Tous les hommes partiront ; on les fera partir par bandes et petit à petit ; il ne restera que les vieillards.”

10.—“ Ces pauvres séminaristes !.... mais il ne leur arrivera rien, car ils seront sortis quand les malheurs arriveront. Ils ne rentreront pas au temps fixé : pourtant ils auraient pu rentrer.” Elle répéta cela plusieurs fois. Or, il faut remarquer : 1^o que le premier séminaire établi à Blois l'a été quatorze ans après la mort de la Sœur ; 2^o que la rentrée du grand séminaire étant fixée au 14 octobre, et celle des petits quelques jours